



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 10 août 2026, à 19 h 30, à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, Saint-Célestin), le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété sise au 1000 rang du Pays-Brûlé, lots 5 997 139 et 5 997 173**
Demande de dérogation mineure visant à réutiliser et modifier un silo pour en faire un gazebo résidentiel.

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Célestin, ce 15^e jour de juillet 2026.

Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière